



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Type de procédure appel d'offres ouvert

POUVOIR ADJUDICATEUR :

**Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Etablissement support du GHT n° 10 Basse Alsace Sud Moselle**

Objet de la consultation :

Fourniture de pains frais et de viennoiseries fraîches

Consultation établie en application du Code de la Commande Publique de 2019

Date limite de réception des offres :

11/10/2021 à 17 heures, délai de rigueur

(Le fuseau horaire de référence est celui en vigueur à Paris)

Les documents correspondant à cette consultation (DCE) sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr>

ATTENTION : REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE SUR LA PLATEFORME PLACE

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES DE LA CONSULTATION | 4 |
| 1. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS | 4 |
| 2. OBJET DE LA CONSULTATION & INTERVENANTS..... | 4 |
| 3. DUREE DU MARCHE ET LIEUX D'EXECUTION..... | 4 |
| 4. ALLOTISSEMENT | 5 |
| 5. FORME DU MARCHE PUBLIC A METTRE EN PLACE | 8 |
| 6. MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE..... | 8 |
| 6.1. Variantes obligatoires et prestations supplémentaires éventuelles obligatoires | 8 |
| 6.1.1. Variantes obligatoires à l'initiative du pouvoir adjudicateur | 8 |
| 6.1.2. Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires à l'initiative du pouvoir adjudicateur | 8 |
| 6.2. Variantes facultatives à l'initiative du candidat et PSE facultatives | 8 |
| 6.2.1. Variantes facultatives à l'initiative du candidat | 9 |
| 6.2.2. Prestations supplémentaires éventuelles facultatives à l'initiative du candidat | 9 |
| SECTION 2 : MODALITES DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION | 9 |
| 7. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS | 9 |
| 7.1. Groupement d'opérateurs économiques | 9 |
| 7.2. Sous-traitance | 9 |
| 8. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION | 9 |
| 9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ET PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE..... | 10 |
| 9.1. Dossier de consultation des entreprises..... | 10 |
| 9.2. Documents relatifs à la candidature..... | 10 |
| 9.3. Documents relatifs à l'offre..... | 10 |
| 9.4. Présentation des offres..... | 11 |
| 10. ECHANTILLONS, ESSAIS, VISITES SUR SITE..... | 11 |
| 10.1. Visite | 11 |
| 10.2. Fourniture d'échantillons..... | 12 |
| 10.2.1. Présentation des échantillons..... | 12 |

| | | |
|---|--|-----------|
| 11. | MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES..... | 13 |
| 11.1. | Modalités d'accès au profil acheteur PLACE | 13 |
| 11.2. | Anticipation des dépôts | 14 |
| 11.3. | Copie de sauvegarde..... | 14 |
| 11.4. | Modalités de signature de fichiers..... | 15 |
| 12. | DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET MODIFICATIONS DU DCE..... | 15 |
| 13. | DELAI DE VALIDITE DES OFFRES | 16 |
| SECTION 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DES MARCHES | | 16 |
| 14. | SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES | 16 |
| 14.1. | Examen de la candidature..... | 16 |
| 14.2. | Examen de l'offre..... | 16 |
| 14.3. | Echanges durant l'analyse des offres..... | 17 |
| 14.4. | Information de rejet et notification du marché | 17 |
| 15. | DIFFÉRENDS ET LITIGES ENTRE LES PARTIES | 17 |

SECTION I : INFORMATIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

1. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conformément aux articles R 2132-6 du Code de la commande publique, tous renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques **six jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile par voie électronique sur le profil acheteur PLACE.

La date limite imposée aux candidats pour déposer leurs demandes complémentaires est fixé au 04/10/2021 à 17h.

Le GHT n'est plus tenu de répondre aux questions déposées après le délai imposé aux soumissionnaires dans le présent article.

Il est fortement recommandé aux candidats lors du téléchargement du DCE via la plate-forme de s'identifier avec une adresse mail valide.

2. OBJET DE LA CONSULTATION & INTERVENANTS

La présente consultation, passée en application des articles - R 2124-1, R2124-2 alinéa 1, R2161-2 à R 2161-5 (AOO) du Code de la Commande Publique, porte sur la **Fourniture de pains frais et viennoiseries fraîches.**

Les descriptifs des fournitures faisant l'objet de cette consultation figurent dans les pièces techniques du dossier de consultation : le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et le bordereau des prix unitaires (B.P.U).

Les établissements concernés par la présente procédure sont les suivants :

- Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg – Etablissement support
- Le Centre Hospitalier Sainte Catherine de Saverne
- Le Centre Hospitalier d'Haguenau
- L'Etablissement public de Santé Alsace-Nord (EPSAN) de Brumath
- Le Centre Hospitalier Erstein Ville
- Le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller
- Le Centre Hospitalier de Wissembourg
- L'hôpital local de Molsheim

3. DUREE DU MARCHE ET LIEUX D'EXECUTION

Le marché s'exécutera pour 24 mois reconductible tacitement 1 fois 24 mois à compter du 01/12/2021 ou au plus tard à sa date de notification.

La durée totale maximale ne pourra pas excéder 48 mois, périodes de reconductions éventuelles comprises.

La reconduction est tacite sauf dénonciation du pouvoir adjudicateur 1 mois avant la fin de la période initiale.

Le titulaire ne pourra pas refuser les reconductions.

En application de l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique, un marché est conclu entre le titulaire et l'ensemble des membres du groupement de commandes, représentés par l'établissement support ; l'exécution du marché est confiée à chaque établissement membre du groupement pour ce qui le concerne.

Date d'engagement des établissements sont les suivantes :

| Etablissements | Date d'engagement |
|--|-------------------|
| Hôpital local ERSTEIN | 01/01/2022 |
| Centre Hospitalier MOLSHEIM | 01/12/2021 |
| Centre Hospitalier départemental BISCHWILLER | 01/01/2022 |
| Centre Hospitalier HAGUENAU | 01/12/2021 |
| Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter WISSEMBOURG | 01/01/2022 |
| Centre Hospitalier Sainte Catherine de SAVERNE | 01/01/2022 |
| Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG | 01/12/2021 |
| Etablissement Public de Santé Alsace du Nord EPSAN BRUMATH | 09/01/2022 |

4. ALLOTISSEMENT

La consultation fait l'objet de 4 lots définis comme suit :

| GROUPE I : HL ERSTEIN - CH MOLSHEIM | | | |
|-------------------------------------|-----|-------|--|
| GROUPE | LOT | S/LOT | DESIGNATION |
| I | 1 | 1 | Petit pain blanc 80 g sans sel |
| | | 2 | Pain aux noix en 1 kg |
| | | 3 | Pain de campagnard tranché emballé 400 g |
| | | 4 | Pain au son tranché emballé 500 g |
| | | 5 | Pain aux 5 céréales et fromage blanc tranché emballé 400 g |
| | | 6 | Pain complet tranché en 400 g |
| | | 7 | Pain au levain tranché emballé 400 g |
| | | 8 | Pain paysan tranché emballé 400 g |
| | | 9 | Bretzel en 30 g |
| | | 10 | Panicette 70 g |
| | | 11 | Agneau de pâques 100 g |
| | | 12 | Mannele 60 g |
| | | 13 | Navette Brioché 20 g |
| | | 14 | Petit pain au chocolat 80 g |
| | | 15 | Croissant amande 80 g |

| | |
|----|---------------------------------------|
| 16 | Croissant beurre 80 g |
| 17 | Croissant chocolat 80 g |
| 18 | Croissant noisette 80 g |
| 19 | Brioche fromage blanc 500 g |
| 20 | Brioche nantaise 400 g |
| 21 | Brioche noisette 500 g |
| 22 | Briocheaux noisette emballée 500 g |
| 23 | Cake au chocolat emballé 500 g |
| 24 | Cake marbré emballé 500 g |
| 25 | Chinois aux pâtisseries emballé 600 g |
| 26 | Chinois pépite de chocolat 600 g |
| 27 | Couronne emballée 1 kg |
| 28 | Kougelhopf sucré 500 g |
| 29 | Kougelhopf salé au lard emballé 500 g |
| 30 | Ropfküche en 550 g |
| 31 | Streussel rond en 500 g |
| 32 | Tresse 1 kg |
| 33 | Tresse 500 g |

| GROUPE II : CHD BISCHWILLER - CH HAGUENAU - CHIL WISSEMBOURG | | | |
|--|-----|-------|--|
| GROUPE | LOT | S/LOT | DESIGNATION |
| II | 2 | 1 | Baguette 250g |
| | | 2 | Petit pain blanc 40g |
| | | 3 | Petit pain blanc 80g |
| | | 4 | Petit pain complet 40g |
| | | 5 | Petit pain blanc sans sel 40g |
| | | 6 | Petit pain blanc sans sel 80g |
| | | 7 | Petit pain blanc 80 g à faible indice glycémie (indice 60 environ) |
| | | 8 | Pain au son 400g |
| | | 9 | Pain long 500g |
| | | 10 | Pain sans sel 500g |
| | | 11 | Pain long tranché 500g |
| | | 12 | Pain complet 500g tranché |
| | | 13 | Pain paysan 2,5kg |
| | | 14 | Kougelhopf au lard |
| | | 15 | Brioche 80g |
| | | 16 | Pain au thé 80g environ |
| | | 17 | Croissant nature 80g |
| | | 18 | Croissant fourré noisette 80g |
| | | 19 | Escargot 80g |
| | | 20 | Petit pain au chocolat 80g |
| | | 21 | Petit pain à la cannelle 80g |

| | |
|----|----------------------------------|
| 22 | Agneau de pâques 100g |
| 23 | Brioche 14 juillet 100g |
| 24 | Mannele 100g |
| 25 | Stollen de Noël 100g |
| 26 | Brioche 500g |
| 27 | Brioche chocolat 500g |
| 28 | Brioche noisette 500g |
| 29 | Chinois 500g |
| 30 | Couronne briochée fourrée 1,5 kg |
| 31 | Tresse glacée avec amandes 500g |
| 32 | Tresse 1kg |
| 33 | kugelhopf nature 500g |
| 34 | Streussel 500g |

| GROUPE III : CH SAVERNE - HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG (HUS) - EPSAN | | | |
|---|-----|-----------------------|---|
| GROUPE | LOT | S/LOT | DESIGNATION |
| III | 3 | 1 | Baguette 250 g |
| | | 2 | Petit pain 60 g (vrac) |
| | | 3 | Petit pain 60 g (sachet kraft avec étiquettes UF) |
| | | 4 | Petit pain sans sel 60 g (vrac) |
| | | 5 | Petit pain sans sel 60 g (sachet kraft avec étiquettes UF) |
| | | 6 | Pain individuel 60 g complet (sachet kraft avec étiquette UF) |
| | | 7 | Pain au thé 60 g (vrac) |
| | | 8 | Pain au thé 60 g (sachet kraft avec étiquette UF) |
| | | 9 | Pain au son tranché 400 g |
| | | 10 | Pain au son sans sel 400 g tranché |
| | | 11 | Pain blanc 400 g |
| | | 12 | Pain de campagne 400g |
| | | 13 | Pain complet 500 g |
| | | 14 | Pain de mie sans sel 400 g |
| | 4 | 1 | Chinois 650 g |
| | | 2 | kugelhopf 500 g |
| | | 3 | Tresse au beurre 500 g |
| | | 4 | Streussel 500g |
| | | 5 | Mannele 60 g |
| | | 6 | Mannele sans sel 60 g |
| | | 7 | Brioche 500g cannelle |
| | | 8 | Brioche 500g noisette |
| | | 9 | Brioche 500g chocolat |
| | | 10 | Brioche 500g pépites chocolat |
| 11 | | Kougelhopf salé 500 g | |
| 12 | | Croissant 80g environ | |

| | | |
|--|----|-------------------------------------|
| | 13 | Petit pain au chocolat 80 g environ |
| | 14 | Navette briochées 20g |
| | 15 | Stollen aux raisins 60g |

Se reporter C.C.T.P. et au Bordereau de prix, pour les critères techniques.

Pour que leur proposition soit complète, les candidats devront répondre à l'intégralité de chaque lot auquel il soumissionne.

Un opérateur économique peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.

Les candidats ne pourront présenter d'offres variables.

5. FORME DU MARCHÉ PUBLIC A METTRE EN PLACE

Le marché sera conclu sous la forme d'un **accord-cadre mono-attributaire à bons de commande** dont toutes les spécifications techniques sont définies dans les présents documents.

6. MODALITES D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le marché à conclure prendra la forme d'un **accord-cadre mono-attributaire et donnera lieu à l'émission de bons de commande**, en application des articles R 2162-2 alinéa 2, R 2161-13 et R 2161-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché s'exécute par l'émission de bons de commande (sous forme d'un fichier Excel) sans minimum ni maximum, en application de l'article R 2161-4 du Code de la Commande Publique. Ce fichier sera envoyé (généralement par mail) du lundi au vendredi avant 12h ; le vendredi seront envoyés les fichiers de commandes pour les livraisons du samedi, dimanche et lundi.

En annexe 1 : vous trouverez un modèle de commande utilisé par le CHU de Strasbourg.

6.1. Variantes obligatoires et prestations supplémentaires éventuelles obligatoires

6.1.1. Variantes obligatoires à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Sans objet.

6.1.2. Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Sans objet

6.2. Variantes facultatives à l'initiative du candidat et PSE facultatives

Sans objet

6.2.1. Variantes facultatives à l'initiative du candidat

Aucune variante n'est autorisée. Les candidats présenteront une offre unique, entièrement conforme au dossier de consultation sous peine du rejet de leur offre.

6.2.2. Prestations supplémentaires éventuelles facultatives à l'initiative du candidat

Sans objet

SECTION 2 : MODALITES DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

7.1. *Groupement d'opérateurs économiques*

L'offre peut être présentée par une seule entreprise ou par un groupement d'opérateurs économiques.

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique pour la présentation de l'offre.

7.2. *Sous-traitance*

La sous-traitance est interdite.

8. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

En application des articles R 2132-1 à 2132-3 du Code de la Commande publique, les sociétés doivent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité, via la plateforme des achats de l'État PLACE dont l'adresse Internet est <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Depuis le 1^{er} janvier 2010 et conformément à l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités des Profils d'Acheteurs (cf. article 1.II.5) l'identification des Opérateurs Economiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Cependant, l'attention des candidats est appelée sur le fait que l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

Pour tout renseignement relatif au site de dématérialisation, le candidat peut accéder au guide d'utilisation du site, en téléchargeant la documentation gratuite sur

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Afin de télécharger le DCE, le candidat doit impérativement vérifier sa configuration et installer les éléments indispensables afin d'accéder à l'espace de téléchargement, il doit notamment disposer d'un Applet JAVA dont la version à jour de la JRE « Java Runtime Environment » est téléchargeable en ligne à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=commun.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique_2

Cette adresse liste également les prérequis et permet au candidat de tester sa configuration et de s'entraîner sur une consultation test. Il peut aussi, pour tout problème de connexion ou de téléchargement contacter le service assistance de la plateforme sur <https://www.marches-publics.gouv.fr> ou par email : place.support@atexo.com

Il est fortement conseillé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de consultation de façon anonyme et d'utiliser une adresse mail valide. Le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu responsable du défaut d'information des candidats dans l'hypothèse d'un téléchargement anonyme ou de la communication d'une adresse non valide.

9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ET PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

9.1. Dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes (C.C.A.P.) dont l'exemplaire original, conservé dans les archives de l'établissement, fait seul foi
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes (C.C.T.P.) dont l'exemplaire original, conservé dans les archives de l'établissement, fait seul foi et ses annexes ;
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.) ;
- Les formulaires types (formulaires DC1, DC2, ATTR1, DC4, DUME). Le candidat a la possibilité de fournir, en lieu et place des DC1 et DC2, le DUME (Document unique de marché européen), à l'appui de sa candidature.

9.2. Documents relatifs à la candidature

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- **La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)**
- **La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)**
Les formulaires types (DC1, DC2,) sont disponibles gratuitement et régulièrement actualisés sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- **Copie du ou des jugements prononcés à cet effet si le candidat est en redressement judiciaire**
- **Toute autre information sollicitée relatives aux capacités techniques et financières, par exemple : références, effectifs moyens annuels, ...**
- **Certificat attestant la souscription des déclarations fiscales pour l'année en cours**
- **Certificat de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale pour l'année en cours**
- **Extrait de K-bis datant de moins de trois mois**
- **Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (ou les membres en cas de groupement)**
- **Attestation d'assurance responsabilité professionnelle/civile en cours de validité**
- **RIB**

9.3. Documents relatifs à l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTRI1)
- Une proposition financière annexée à l'acte d'engagement détaillée sous la forme d'un B.P.U.,
- Toutes les pièces techniques demandées aux C.C.T.P
- Le mémoire technique annexe 3 à compléter

Les dossiers devront parvenir avant la date fixée à l'article 12, et seront envoyées au pouvoir adjudicateur dans les conditions fixées au présent article 11.

Afin d'éviter tout retard dans la notification ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats ont la possibilité de compléter et signer le formulaire ATTRI1 (acte d'engagement). La signature du formulaire est possible mais n'est pas obligatoire ; seul le candidat dont l'offre est retenue est tenu de le signer. Cependant, dès lors que le candidat choisit d'apposer sa signature électronique, celle-ci doit être conforme aux dispositions de l'article 11.4 du présent RC.

Les candidats sont, à défaut, informés que seul le dépôt de leur offre (offre financière, B.P.U., D.D.Q.E., D.P.G.F., fiche prix, etc.) vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué, aux conditions de l'offre transmise.

Il n'est pas nécessaire que le candidat retourne le C.C.A.P. et le C.C.T.P. ; en soumissionnant le candidat reconnaît avoir pris connaissance et accepté la totalité des pièces du marché. Seuls les documents originaux conservés dans les archives de l'établissement support font foi.

9.4. Présentation des offres

Les réponses des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres et les candidatures des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

10. ECHANTILLONS, ESSAIS, VISITES SUR SITE

10.1. Visite

Une visite OBLIGATOIRE des lieux de livraison de chaque établissement est organisée durant la semaine du 20/09/2021 au 24/09/2021.

Un certificat de visite sera remis à l'issu de cette visite par chaque établissement.

Ce certificat sera joint à l'offre et constituera un élément de validité de la candidature.

Les candidats sont priés de s'enregistrer auprès des établissements avant le 20/09/2021 en appelant les contacts ci-dessous

| Prendre contact avec chaque établissement pour convenir de la visite des sites de livraison | | | |
|---|---|---|-------------------------------|
| Visite semaine du 20 au 24 septembre 2021 | | | |
| Site | Adresse | contact pour visite | coordonnées |
| CH MOLSHEIM | 5 cour des Chartreux 67012 MOLSHEIM | Monsieur RITTER | 03 88 49 70 74 |
| CH ERSTEIN VILLE | Rue de l'Hopital 67150 ERSTEIN bâtiment principal - sous sol pour accéder au service restauration (suivre panneau indication) | Monsieur FISCHER Laurent | 03 88 64 66 43 |
| CH HAGUENAU | 64 Avenue du Professeur René Leriche 67500 Haguenau | Monsieur Daniel LEBOLD, Monsieur Serge BECK, Monsieur Guy LEIBOLD | 03 88 06 30 28 |
| CH BISCHWILLER | 17 route de Strasbourg 67240 Bischwiller - se présenter à l'accueil | Monsieur Bernard KRAUSS | 03 88 80 22 12 |
| CH WISSEMBOURG | 24 Rte de Weiler, 67166 Wissembourg | Monsieur Julien DIETENBECK | 03 88 54 11 09 |
| CH SAVERNE | 19, côte de Saverne 67700 Saverne (Batiment N°1 Sous-sol restauration, accès via digi-code, possibilité de fournir un plan d'accès) | Monsieur Ghislain ROUOT Madame Julie ARNOUL-JARRIAULT | 03.88.71.67.04 03.88.71.65.08 |
| HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG (HUS) | Pôle logistique - 70 rue de l'engelbreit 67200 Strasbourg accès par badge remis au titulaire du marché. Livraison avec un véhicule équipé d'un hayon impératif. | Madame Michelle TORTROTEAU | 03 88 11 63 73 |
| EPSAN | 141 avenue de Strasbourg 67170 Bumath Livraison à déposer dans un local spécifique fermé à clé. La clé est remise au prestataire pour la durée du marché. Personne à prévenir si problème de livraison : responsable cuisine centrale Standart EPSAN : 03 88 64 61 00 poste 6919 | Monsieur Steve MULLER | Tél pro : 06 76 25 57 24 |

10.2. Fourniture d'échantillons

Conformément aux stipulations du BPU (colonne quantité d'échantillon), les candidats devront fournir des échantillons gratuits pour chaque lot composant leur offre ainsi que les fiches techniques correspondantes pour le **12/10/2021 7H** dans les établissements suivants :

- **GROUPE I : CH MOLSHEIM** : 5 cour des chartreux 67012 MOLSHEIM, contact Monsieur RITTER 03 88 49 70 74
- **GROUPE II : CHD BISCHWILLER** : 17 ROUTE DE Strasbourg 67240 BISCHWILLER contact Monsieur KRAUSS 03 88 80 22 12

GROUPE III : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : Pôle Logistique 70, rue de l'Engelbreit 67200 STRASBOURG KOENIGSHOFFEN contact Monsieur STREITT 03 69 55 33 04

10.2.1. Présentation des échantillons

Chaque échantillon devra être emballé individuellement avec un étiquetage **en français** mentionnant :

« Fourniture de pains frais et viennoiseries fraîches » GROUPE N°

AO n° 21.02

N° du lot et s/lot

Désignation de l'échantillon et référence

+ nom du candidat

Un bordereau d'envoi à l'en-tête du fournisseur devra obligatoirement accompagner les échantillons, reprenant le détail de l'étiquetage.

Pour tout candidat ne faisant pas parvenir d'échantillons dans les limites fixées, l'offre ne sera pas conforme et sera éliminée.

11. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les candidats transmettront leur proposition **exclusivement par voie électronique**. Conformément à l'article R 2132-7 du Code de la Commande Publique, et de l'arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics, **le Pouvoir Adjudicateur impose la transmission des offres par voie électronique** à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

En conformité avec l'article R2132-12 du Code de la commande publique, l'utilisation de moyens de communication électronique n'est cependant pas imposée pour :

- l'envoi des maquettes, prototypes ou échantillons ;
- des raisons de sécurité, de protection des données ou de confidentialité ;
- lorsqu'en raison du marché la dématérialisation nécessite des outils informatiques ou formats de fichier qui ne pas communément disponibles ou nécessite un équipement de bureau que n'est pas communément disponible.

Les noms des fichiers ne doivent pas comporter plus de 35 caractères sous peine d'impossibilité d'ouverture des fichiers.

Les modalités de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés sont régies, notamment, par les articles R2132-1 à R2132-14 du Code de la commande publique, l'arrêté du 27 juillet 2018 n°0178, l'arrêté du 14 décembre 2009 et l'arrêté du 12 avril 2018 n°0092.

11.1. Modalités d'accès au profil acheteur PLACE

Le candidat doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés figurant dans la Rubrique « Aide » Outils Informatiques » à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Test de la configuration du poste : La remise d'une réponse électronique exige l'utilisation d'un programme (applet). Ce programme assure le formatage des fichiers de réponse ainsi que les opérations de signature et de chiffrement, le cas échéant. Cet applet nécessite une configuration spécifique de votre poste de travail.

Nous vous conseillons de vérifier les prérequis pour la remise électronique d'une réponse dans la rubrique « Se préparer à répondre » à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

11.2. Anticipation des dépôts

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plateforme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La réponse doit être impérativement reçue avant la date et heure limite de la consultation. Le dépôt de l'offre est horodaté et donne lieu à un accusé de réception de manière certaine.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur rappelle que si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue pour le Pouvoir Adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres est ouverte.

11.3. Copie de sauvegarde

Conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques pourront adresser en parallèle une copie de sauvegarde sur papier ou autre support informatique placée dans un pli scellé.

Le Pouvoir Adjudicateur rappelle que les réponses, non accompagnées d'une copie de sauvegarde et affectées par un virus, sont réputées n'avoir jamais été remises. Tout autre envoi dématérialisé ne sera pas accepté (courriel, etc.).

Pour être valablement utilisée, cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres et porter les indications suivantes :

| |
|---|
| <p>Hôpitaux Universitaires de Strasbourg PGIL - Direction des achats et des Approvisionnements A l'attention de Michelle TORTROTEAU UF4941 1 Place de l'Hôpital 67000 STRASBOURG</p> <p>Offre pour consultation N° 21.02 « Objet de la consultation : Fourniture de pains et viennoiseries frais » « NE PAS OUVRIR » + nom du candidat Copie de sauvegarde</p> |
|---|

Après avoir envoyé ou déposé son offre, le candidat peut faire parvenir, suivant les mêmes procédures, un additif à son offre initiale, avant la date limite de remise des plis. C'est alors ce dernier pli qui sera pris en compte pour l'analyse des offres. Il est donc recommandé de transmettre l'ensemble des pièces déjà déposées lors du premier dépôt.

Les candidats sont invités à tenir compte des aléas de la transmission électronique ; par conséquent, ils doivent prendre leurs précautions afin de s'assurer que la transmission électronique de leur pli soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant « les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde », la copie de sauvegarde ne sera que ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Si la copie de sauvegarde est ouverte, elle est conservée conformément aux dispositions des articles R 2184-12 et 2184-13 du Code de la Commande Publique.

11.4. Modalités de signature de fichiers

Lors de la constitution de sa réponse en ligne, le candidat a la possibilité de signer des fichiers (ATTRI1) au moyen de son certificat de signature électronique permettant d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise selon les exigences posées aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Les certificats de signature doivent être conformes aux arrêtés du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et du 13 juin 2014 portant approbation du référentiel général de sécurité, c'est-à-dire conformes au règlement n°910/2014 dit « eIDAS ». Si les candidats disposent d'un certificat R.G.S. niveau **, l'arrêté du 12 avril 2018 a abrogé son utilisation, cependant il laisse la possibilité d'utiliser un tel certificat au-delà de cette date mais uniquement le temps de sa validité. Au-delà, un tel certificat ne vaudra pas signature du document.

Il est rappelé que la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas signature des fichiers qu'il contient. Il est donc nécessaire de signer les fichiers doivent avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents ; l'action de signature crée, dans le même répertoire, un nouveau document dont le nom est celui du document suffixé avec « .sig. » (Par exemple : le fichier ATTRI1.pdf devient ATTRI1.pdf-signature1.xml).

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché, il sera alors scanné et transmis de manière dématérialisé via la plateforme.

12. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET MODIFICATIONS DU DCE

La date limite de réception des offres est fixée au **11/10/2021 à 17 heures**.

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard **7 jours** avant la date limite fixée pour la remise des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats

devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

13. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DES MARCHES

14. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans les conditions prévues aux R 2144-1 à 2144-7 du Code de la Commande Publique. Le jugement des offres donnera lieu à leur classement.

14.1. Examen de la candidature

Seules peuvent être examinées les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le présent document.

En application de l'article R 2144-2 du Code de la Commande Publique, avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas d'absence ou d'omission de certaines pièces présentées à l'appui des candidatures, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 10 jours maximum. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Le pouvoir adjudicateur élimine les candidatures qui, en application de l'article R 2144-7 du Code de la Commande Publique, ne peuvent être admises.

14.2. Examen de l'offre

L'acheteur vérifie que les offres sont régulières, acceptables et appropriées.

En application de l'article R 2152-2 du Code de la Commande Publique, il peut autoriser tous les candidats concernés à régulariser des offres irrégulières dans un délai maximum raisonnable qu'il fixe dans la demande de régularisation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

| Libellé | Pondération |
|---|-------------|
| Prix | 45 points |
| Critère technique : Sous critère : Qualité organoleptiques à partir des échantillons : 70 points Sous critère : - avec échantillon fiches techniques 30 points - sans échantillons fiche technique 100 points | 40 points |
| Moyens, compétences logistiques, Hygiène : Sous critère : Capacité de production (rapporté aux volumes du lot soumissionnés), moyens humains avec répartition dans l'entreprise, équipements de fabrication utilisés : 60 points Sous critère : Capacité logistique (moyen humain et véhicule dédié et capacité de stockage de pains cuit surgelé) : 30 points Sous critère : mise en œuvre et contrôle de l'hygiène des locaux : 10 points | 15 points |

14.3. Echanges durant l'analyse des offres

Les demandes de compléments et leurs réponses ; l'invitation à concourir à une négociation ; l'envoi des courriers de rejets et la notification du marché seront adressés, par voie électronique uniquement, à l'adresse e-mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (PLACE).

Une attention particulière est demandée aux entreprises. En effet, ces dernières sont seules responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie notamment quant à la validité de l'adresse mail, la redirection automatique des e-mails, l'utilisation d'anti-spam, etc...

14.4. Information de rejet et notification du marché

Les candidats, dont l'offre n'est pas retenue en sont informés.

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés ci-dessus sera retenue à titre provisoire dans l'attente de la production par le candidat des certificats énumérés à l'article 9.2 du présent document et exigés pour l'attribution du marché conformément aux dispositions des articles R2143-6 à R2143-12 du Code de la Commande Publique.

La notification sera caractérisée par la réception, par le titulaire, d'une copie de l'acte d'engagement établi par l'établissement.

Le candidat pressenti pour l'attribution du marché devra obligatoirement produire, dans un délai de 6 jours, sous peine d'annulation de la décision d'attribution, ces documents. À défaut, le candidat classé en deuxième position sera retenu et tenu de fournir les mêmes documents.

15. DIFFÉRENDS ET LITIGES ENTRE LES PARTIES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à la présente procédure.
En cas d'échec de résolution amiable, l'instance chargée des procédures de recours est le :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 Avenue de la paix
BP 51038 67 070
Strasbourg cedex
greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les procédures de recours sont le référé précontractuel avant la signature du contrat (L. 551-1 et s. du Code de justice administrative), le référé contractuel (L. 551-13 et s. du CJA), et le recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué ou de la publication de l'avis d'attribution.